

# La prévention du Sida, des hépatites et des autres infections sexuellement transmissibles en milieu carcéral

## Communication au colloque à Québec

### 1. Introduction

En Belgique, on constate une recrudescence des personnes contaminées au Sida : au 31 décembre 2003, et depuis le début de l'épidémie, on identifiait 16900 personnes infectées par le VIH avec 1032 nouveaux cas diagnostiqués en 2003. De plus en plus, on constate également une recrudescence des personnes contaminées par une hépatite ou par une autre I.S.T. Cette augmentation de cas est d'autant plus vraie en milieu précarisé et de ce fait, auprès des populations incarcérées.

Malgré l'absence de dépistage systématique et de centralisation des statistiques, les estimations dont nous disposons précisent que 1 à 2% des détenus seraient séropositifs au VIH et 25% seraient porteurs du virus d'une hépatite (A, B ou C).

Les détenus malades sont pris en charge par le système de santé géré par l'administration générale des établissements pénitentiaires. Chaque entrant rencontre le médecin et le service infirmier de la prison, un dossier médical est constitué. Les personnes dépistées séropositives sont prises en charges correctement, les analyses nécessaires au suivi de la maladie sont organisées et les traitements sont distribués. Le système curatif est bien organisé et la stratégie mise en place en vue d'intervenir en faveur des personnes porteuses d'une maladie fonctionne bien.

En ce qui concerne les personnes qui sont dépistées séronégatives au Sida et aux hépatites, peu de choses sont mises en place dans le but de leur éviter une contamination intra-muros. Nous considérons qu'il s'agit d'une **occasion manquée**. De fait, une **prévention primaire** particulièrement ciblée sur le milieu carcéral devrait comporter un intérêt **de santé public**, vu la **concentration de public à risque** et de **pratiques à risque**.

### 2. Présentation du SES

C'est pour toutes ces raisons que, depuis 5 ans, le Service Education pour la Santé asbl développe un projet de prévention du Sida, des hépatites et des autres infections sexuellement transmissibles en milieu carcéral.

L'a.s.b.l. Service Education pour la Santé a été créée depuis près de vingt ans à l'initiative de plusieurs partenaires dont la Croix-Rouge de Belgique, l'Association des Licenciés en Science de la Santé Publique et la Ligue des Familles. Depuis lors, elle est active dans le domaine de la Promotion de la Santé et a été reconnue Agence Locale de Prévention du Sida de 1995 à 1998, avant de développer ce projet.

Basée à Huy, dans le sud est de la Belgique, l'asbl est subsidiée par la Communauté française et la région Wallonne pour réaliser ce projet de prévention.

### **3. Présentation générale du projet**

Le rassemblement de personnes usagers de drogue (50% des détenus), le manque d'hygiène, la promiscuité, les relations homosexuelles et la faible accessibilité au matériel de prévention sont des facteurs qui expliquent en grande partie les risques d'augmentation de l'épidémie à l'intérieur des prisons, avec, bien sur, les conséquences que cela comporte sur les contaminations à l'extérieur de celles-ci (familles, nouvelles rencontres lors des congés pénitentiaires ...). De plus, nous observons d'une part, une radicalisation des comportements discriminatoires des agents par rapport aux détenus due à l'ignorance des modes de transmission et des méthodes de protection propres à chacune de ces maladies, mais aussi, une augmentation des comportements discriminatoires entre détenus. Tout cela génère une augmentation des angoisses et du mal être tant des détenus que du personnel pénitentiaire et de toutes les autres personnes en contact avec le milieu carcéral. Dans cet environnement, il nous paraît essentiel que les choix posés par chacun le soient en connaissance de cause.

L'objectif de notre projet est donc d'instaurer une dynamique de prévention primaire du Sida, des hépatites et des autres infections sexuellement transmissibles en milieu carcéral en favorisant une prise en charge par des relais interne, afin d'instaurer une certaine pérennité de prévention. Notre mission consiste à lutter contre l'ignorance et la méconnaissance des modes de contamination et des méthodes de prévention afin de réduire la fréquence des comportements à risques, de favoriser l'adoption d'attitudes de prévention, parmi lesquelles l'utilisation des moyens de protection disponibles (préservatifs, seringues stériles, gants, ...). Nous espérons que cela limitera la propagation de ces maladies et réduira les comportements discriminatoires et autres tensions. Actuellement, le projet s'appuie sur une méthodologie qui consiste à diffuser massivement un message de prévention de base en s'aidant d'outils pédagogiques et de formations.

### **4. Evolution du projet**

Après 5 ans d'activités, le Service Education pour la Santé s'est fait une place en tant qu'expert dans le domaine de la prévention du Sida, des hépatites et des autres infections sexuellement transmissibles en milieu carcéral et a convaincu de l'importance de ce projet de prévention. Touchant trois prisons à nos débuts, en 1998, notre projet, soutenu activement par la Communauté française et le Service de Santé Pénitentiaire, a pu s'étendre dans toutes les prisons de la Communauté française soit 18 établissements.(carte) Il a également développer ses activité en s'orientant vers l'autonomisation de ses relais afin d'assurer la pérennité de la prévention en milieu carcéral.

Mais mettre en place ce type de projet n'est pas chose aisée. Le milieu carcéral est d'autant plus difficile à intégrer qu'il n'existe pratiquement pas de programme de promotion de la santé dans ce milieu. La culture institutionnelle du milieu pénitentiaire belge est très particulière, la bureaucratie et le fonctionnariat sont très présents. La nécessité de saisir cette culture est réelle pour implanter un programme de prévention. Il a donc fallu développer une stratégie d'approche spécifique et adapté à ce milieu

Pour ce faire, il faut analyser la structure, identifier le pouvoir formel et informel, rencontrer tous les acteurs, créer des liens, convaincre et vaincre les résistances, constituer un réseau de relais interne (pour identifier les blocages, recevoir les informations,..) avant même

d'envisager de donner une séance de sensibilisation sur le sujet nous concernant. Une fois les conditions réunies pour lancer une formation, il faut encore pouvoir les assurer (organisation, local, horaire, liste d'inscription, rassemblement des détenus,...).

Il est nécessaire d'assurer de fréquentes visites pour nous assurer du bon suivi des opérations et réaffirmer notre motivation.

## **5. Méthodologie utilisée actuellement et différents types de formation assurés par le service**

Actuellement, le Service Education pour la Santé assure plusieurs types d'interventions en fonction du public, du temps disponible et des objectifs recherchés : sensibilisation ou pérennisation. Notre méthodologie consiste à diffuser massivement un message de prévention en s'aidant d'outils didactiques.

Le message diffusé doit comporter certaines caractéristiques : il doit être bien structuré, bref, valide, essentiel et adapté au milieu et au public.

En effet, un message bien structuré sera mieux compris et plus facilement mémorisé. La brièveté permet d'éviter les chutes d'attention et aide également à la mémorisation. La validité des informations va de soi. Le caractère essentiel des informations permet de se centrer directement sur les informations importantes à retenir à savoir les modes de transmission et de prévention. L'adaptation au milieu et au public est également nécessaire pour l'identification et l'adoption du comportement préconisé.

Les outils utilisés ont été conçus par l'équipe du SES en vue d'appuyer la transmission du message de prévention : il s'agit d'une carte « aide-mémoire » et d'une affiche. Ils peuvent également être facilement utilisés par nos relais.

La carte aide mémoire reprend l'information de prévention de base. De petite taille, il est conçu pour être gardé dans son porte feuille ou dans un poche. Elle est diffusée dans toutes les prisons de la Communauté française par les services infirmiers

L'affiche est conçue sur la même structure que la carte et est apposée dans toutes les prisons aussi.

Le SES a conçu différents types de formation :

### - Sensibilisation des détenus

Des séances de sensibilisation sur base volontaire ou obligatoire (en fonction de la prison) sont organisées à l'intention des détenus. Ce type de diffusion d'information dure 2 à 3 heures et consiste principalement à sensibiliser les participants à la problématique des maladies pré citées en milieu carcéral. Les chiffres, les risques, les modes de prévention captivent leur attention et la différence d'attitude avant la séance et après est significative de la nécessité de véhiculer l'information : ils sont aux premières loges en ce qui concerne les risques de contamination et de diffusion de ces maladies. La formule la plus concluante est celle réalisée en maison d'arrêt, car tous les entrants participent pour diverses raisons dont la principale étant de sortir de leur isolement (ils passent de 22 à 23h sur 24 en cellule). Même si leur démarche n'est pas le fait d'un intérêt pour ces maladies, le plus difficile est alors réalisé : ils sont présents. De surcroît, en terme de prévention primaire, l'idéal est

effectivement de pouvoir informer le plus tôt possible les personnes qui arrivent dans l'environnement carcéral.

- Formation des femmes incarcérées

Les femmes étant moins nombreuses que les hommes, il est possible de les voir plus fréquemment et plus longuement. Un module de formation plus approfondi a donc été conçu et mis en place. Il consiste en 3 séances de 2 h 30 au cours desquels nous abordons le Sida, les hépatites et les IST en détail. Nous profitons également de ce moment privilégié pour aborder la santé plus globale et constituer un groupe de parole. Le rôle de la femme et/ou de la mère est mis en avant et l'impact sur le milieu ouvert est particulièrement recherché. Le fait de rencontrer plusieurs fois le même groupe permet l'instauration d'une confiance entre les participantes et les formateurs et une meilleure diffusion de l'information.

- Sensibilisation des agents

Un programme de sensibilisation pour les agents est négocié avec les directions des prisons qui le souhaitent. Plusieurs centaines de personnes ont déjà été informées avec un constat récurrent : les personnes ne connaissent pas correctement ces maladies, ne peuvent donc pas en mesurer les risques de contamination liés à leur pratique quotidienne, professionnelle ou non, et incriminent souvent des pratiques inoffensives comme vecteur de contamination. Une seule solution : améliorer la qualité de l'information, sa fiabilité, sa compréhension et sa mémorisation. Comme pour les détenus, les séances de sensibilisation se déroulent avec de petits groupes de 10 à 12 personnes afin de favoriser un climat propice aux questions et aux échanges d'information et durent deux à trois heures. Petits à petits, ces formations seront remplacés par des projets visant à la pérennisation de la prévention en milieu carcéral, par exemple. Le projet agents référents développés ci après.

- Formation des Services infirmiers et supervision.

Dans l'optique de multiplier les modes de diffusion de l'information et de pérenniser les actions de prévention, et en accord avec le Service de Santé pénitentiaire, nous avons rencontré et formé tous les membres des services infirmiers des prisons de la Communauté française.

En effet, ces personnes constituent un relais de premier choix. Leurs connaissances médicales les placent parmi les personnes-ressources à consulter en cas de doutes ou de prise de risque. Par ailleurs ils ont un contact avec tous les détenus lors de l'arrivée de ces derniers dans la prison et lors de problèmes de santé. L'infirmier constitue généralement un lieu où l'intimité de chacun est préservée et où il devient possible d'aborder des questions très personnelles, particulièrement avec des personnes liées par le secret médical. Ces différents points préfigurent une position stratégique dans le cadre d'un projet de prévention primaire.

Nous avons donc formé une partie de l'équipe médicale à la structuration de contenu et à l'animation avec pour objectif une diffusion des informations et des outils auprès des détenus. La formation donnée par le SES les aide donc à structurer leur message et à l'adapter aux questions et au public rencontré.

Actuellement, le SES les rencontre régulièrement et les aide à concevoir un projet de prévention à leur niveau et avec les moyens et le temps dont ils disposent.

- Formation d'agents et de détenus référents et supervision

Malgré le travail de proximité exercé par certains, malgré les obligations officielles de participation, un certain nombre de personnes « échappe » encore aux « mailles » de

l'information. Pour tenter de continuer à informer davantage de personnes, le SES a mis sur pied le projet « référents » dont le principe est celui de diffusion de l'information par les pairs au niveau micro-local. Nous avons donc conçu et donner une formation à des personnes relais-internes de la prison de Lantin afin de les rendre autonome pour diffuser des connaissances de base dans leur établissement (acquisition des modes de transmission et de prévention des maladies ainsi que des compétences de structuration de contenu et d'animation). Lors de ces formations, les personnes ont reçu une information théorique de base. Ensuite différentes activités leurs permettaient d'apprendre à diffuser l'information de manière proactive et adaptée au public. La formation terminée, chaque « référent » est retourné à ses activités habituelles, avec le souci de répondre aux questions ou d'interpeller lors de comportement à risque. Une fois de plus, l'objectif est de veiller à réduire les comportements à risque et lutter contre les discriminations. La formation est axée également sur la transmission de la carte récapitulative, seul outil dont nous disposons qui permette d'accéder en permanence aux informations de base sur la prévention. L'action des référents porte sur tous les publics, professionnels et détenus. Des actions de visibilité sont réalisées afin de permettre à chacun d'identifier les référents.

Le SES rencontre régulièrement le groupe référent et analyse avec lui les difficultés liées à la diffusion d'un message et comment y palier.

Un projet de constitution d'un groupe de détenus référents pour la prison d'Andenne a vu le jour cette année.

## • Conclusion

Au vu des risques et des méconnaissances quand aux modes de transmission et de prévention, Il est plus que nécessaire de développer ce type de projet de prévention en milieu carcéral.

La stratégie du SES concernant la prévention du Sida, des hépatites et des IST se base sur une approche multi-catégorielle du public. Celui-ci se voit informé par différents modes qui se croise. Cette stratégie permet de multiplier les points de contact, d'être informé sans même l'avoir recherché. Le nombre de personnes qui diffusent l'information, l'adaptation des outils didactiques transmis, la variété des objectifs de formations et l'aptitude de chacun à entrer en contact avec l'autre permet de couvrir un maximum de modes de communication et par là-même de proposer à chacun une forme d'information qui lui convient (brochures, contact personnel, information en groupe, affiche ou carte récapitulative, débat ou groupe de travail ...). Une présence répétée sur le terrain induit une certaine permanence dans la dynamique qui nous lie aux partenaires internes. Ceux-ci nécessite effectivement un soutien théorique et méthodologique constant, car il s'agit de dégager des compétences pour lesquelles en général il n'ont reçu aucune formation.

L'articulation de ces différents moyens, coordonnée avec méthode et focalisée sur un objectif de diffusion large et massive permettra à chacun de se prendre en charge en connaissance de cause ; et non plus d'agir dans l'ignorance.